



ANALYSE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE – PAPI D'INTENTION

Le risque d'inondation nous concerne tous, donnez-nous votre avis !

8 février au 8 mars 2021

1- Préambule

La consultation publique du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) s'inscrit dans l'objectif de permettre la participation effective des parties prenantes et du public à l'élaboration du PAPI afin d'aboutir à un projet partagé et de faciliter sa mise en œuvre ainsi que sa portée.

Le citoyen est appelé à devenir acteur de sa propre sécurité, pour cela les actions envisagées dans le cadre du PAPI permettront une meilleure implication individuelle. La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondations (SNGRI) indique clairement la nécessité d'« *apprendre à vivre avec les inondations* ». Les collectivités sont encouragées à identifier les leviers à mobiliser pour développer une véritable culture du risque sur leur territoire.

L'analyse de la consultation publique permet de mieux appréhender les attentes de la population qui seront prises en compte dans l'optique d'améliorer l'efficacité des politiques de prévention des risques.



La consultation publique s'est déroulée du 8 février au 8 mars 2021. Chaque citoyen du territoire a pu répondre à un questionnaire en ligne sur le site internet du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, ou via les Mairies.

La communication a été réalisée par 3 canaux différents :

- Diffusion de l'annonce de la consultation (cf : ci-contre) à l'ensemble des 186 Mairies du territoire

- Diffusion de l'annonce de la consultation aux 9 Communautés d'agglomérations et de communes

- Parution de l'annonce de la consultation à 7 reprises dans les quotidiens locaux (Sud-Ouest et La République des Pyrénées)

Figure 1: Annonce de la consultation publique du PAPI 2021

En appui du questionnaire, le citoyen avait accès à une carte interactive compilant l'ensemble des zonages inondables disponibles. Il s'agit d'un outil pérenne, accessible sur le site internet du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, et actualisé dès l'acquisition de nouvelles connaissances.

Cet outil vise à informer le grand public sur les territoires potentiellement soumis au risque inondation par débordements directs des cours d'eau.

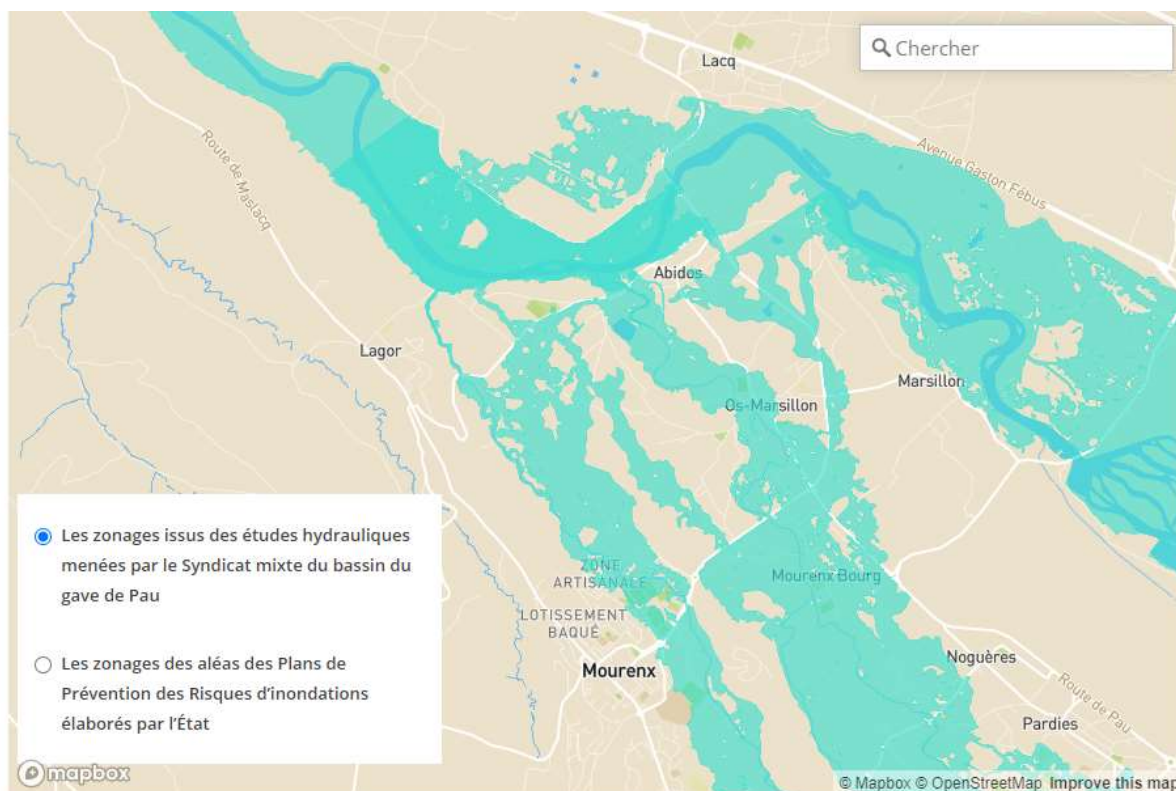


Figure 2: Carte interactive des zonages inondables

2- Analyse des réponses

2.1- La participation des territoires

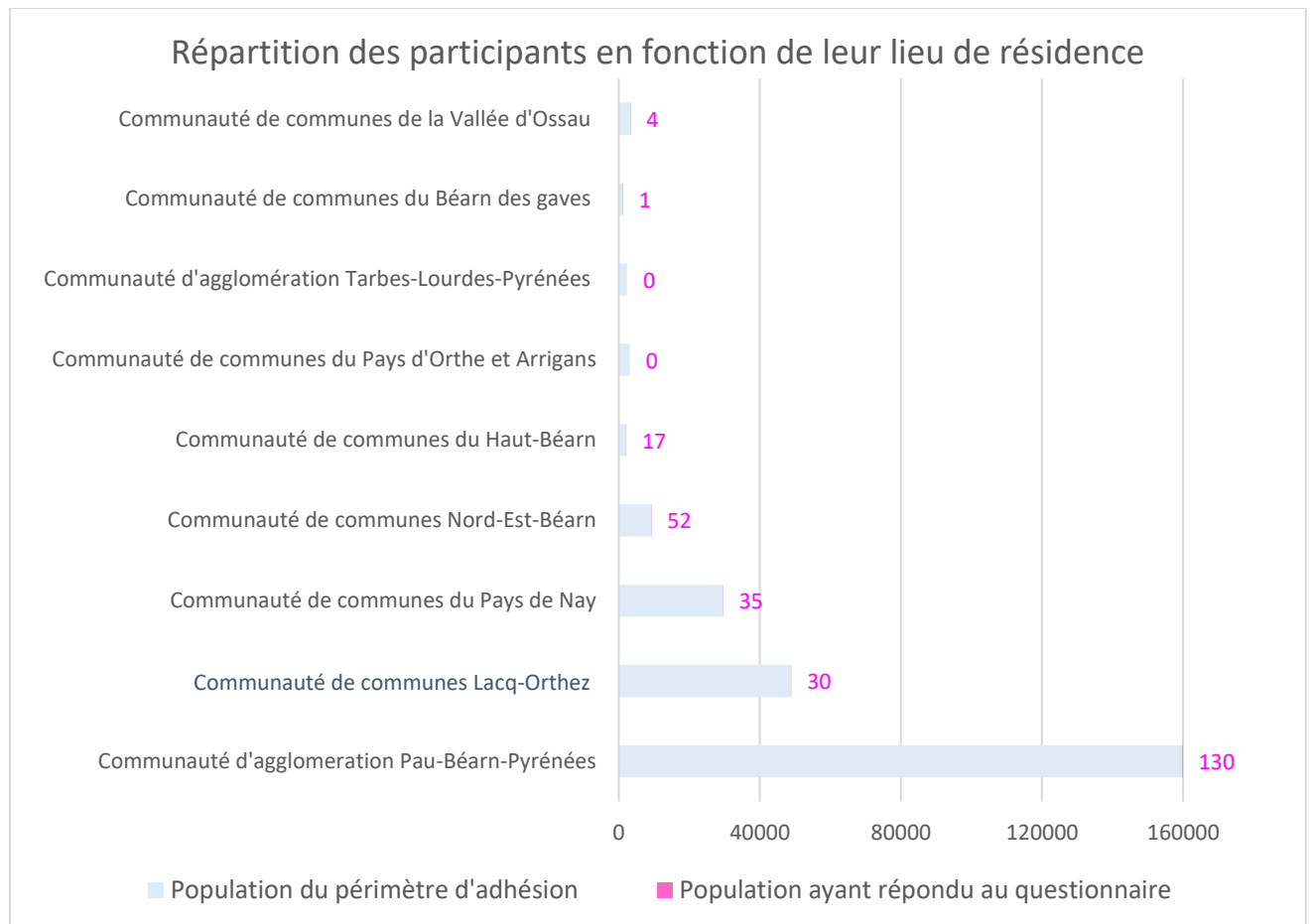
La consultation publique a été un relais important de l'information aux citoyens, en effet, la visibilité du Syndicat a fortement augmenté durant cette période. Les visites sur le site internet ont connu une augmentation de 275 % durant la phase de consultation.

L'accès au questionnaire a également donné de la lisibilité au Guide du riverain : avec 175 téléchargements durant la phase de concertation.

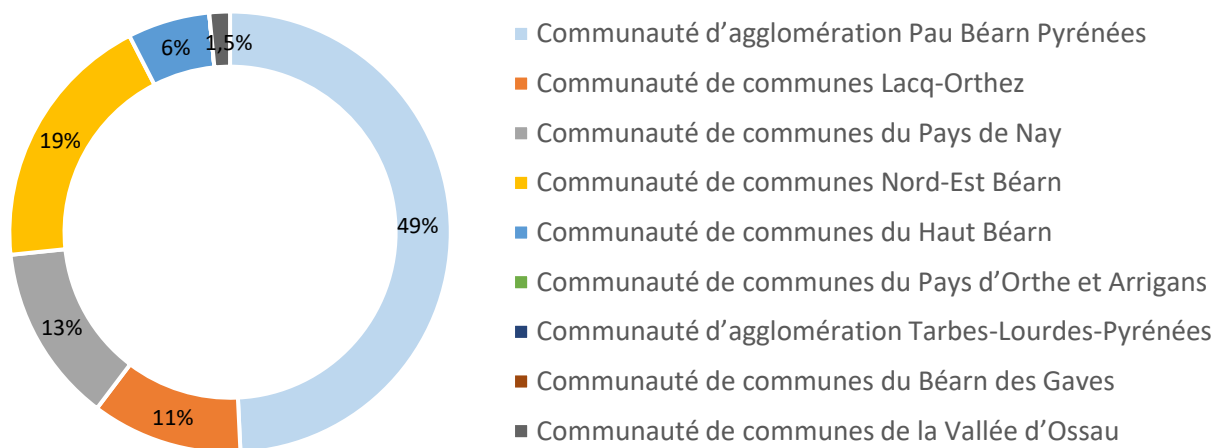
269 citoyens ont répondu aux 21 questions proposées. Certains territoires ont été plus actifs que d'autres. C'est le cas des habitants de la Communauté de communes Nord-Est-Béarn qui représente 19 % des réponses (52 réponses) alors que sa population ne représente que 3,8 % du total du périmètre du PAPI.

Le taux de réponse des habitants de la Communauté de communes du Haut Béarn est également élevé : plus de 6 % des participants à l'enquête pour moins d'un 1 % de la population du bassin du PAPI.

Concernant le taux de réponse des autres EPCI-FP, la participation à l'enquête correspond approximativement aux pourcentages de répartition de la population du périmètre du PAPI.



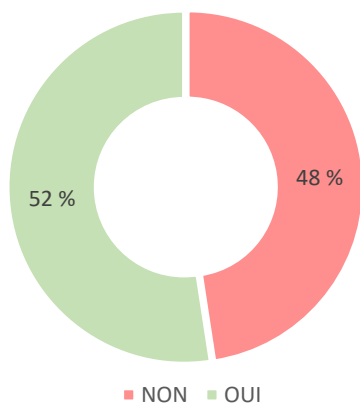
Participation à la consultation publique du PAPI par EPCI-FP

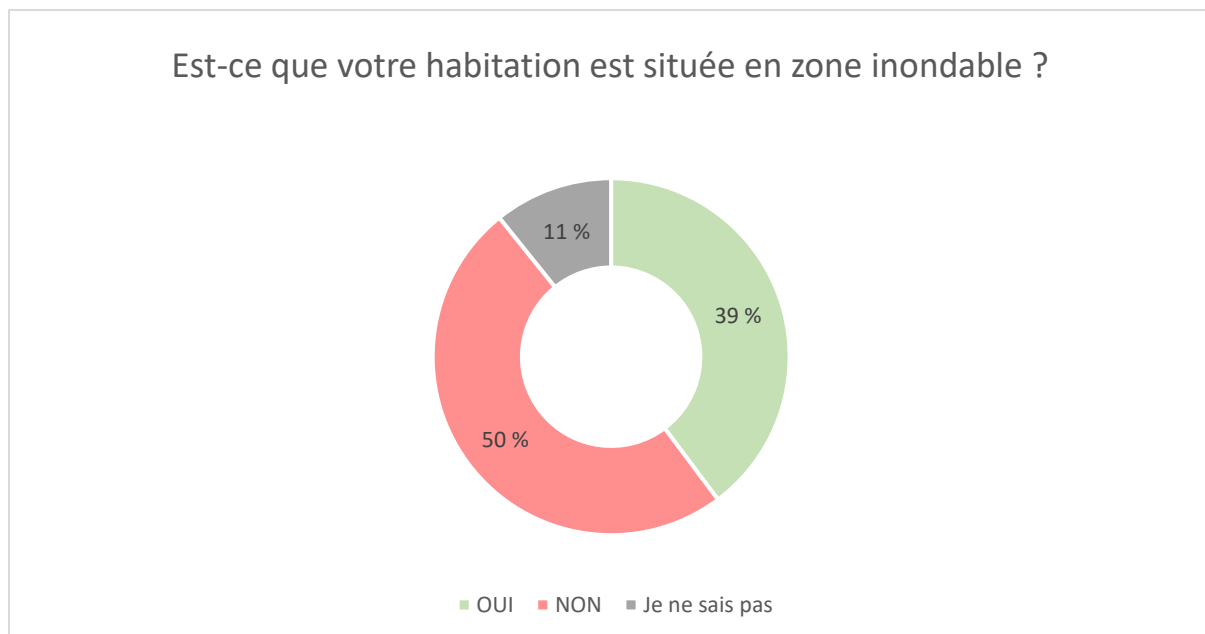


2.2- L'information et la culture du risque

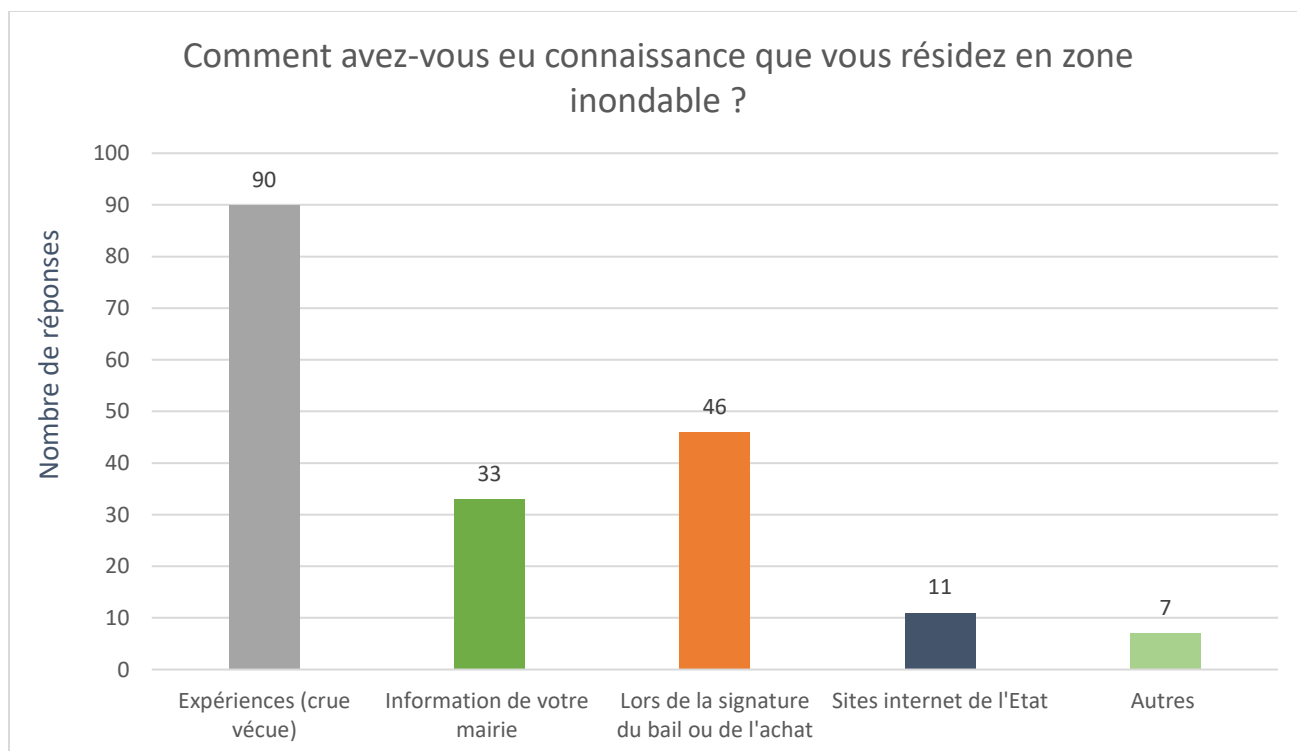
La majorité des personnes ayant répondu au questionnaire a déjà vécu une inondation au cours de sa vie. 39 % des participants déclarent résider en zone inondable. 11 % des personnes sont dans l'incertitude concernant la localisation potentielle de leur habitation en zone inondable. La carte interactive prouve, ici, sa pertinence pour diffuser une information accessible et compréhensible par le grand public (760 visites de la carte interactive durant la phase de concertation).

Avez-vous déjà vécu une inondation ?





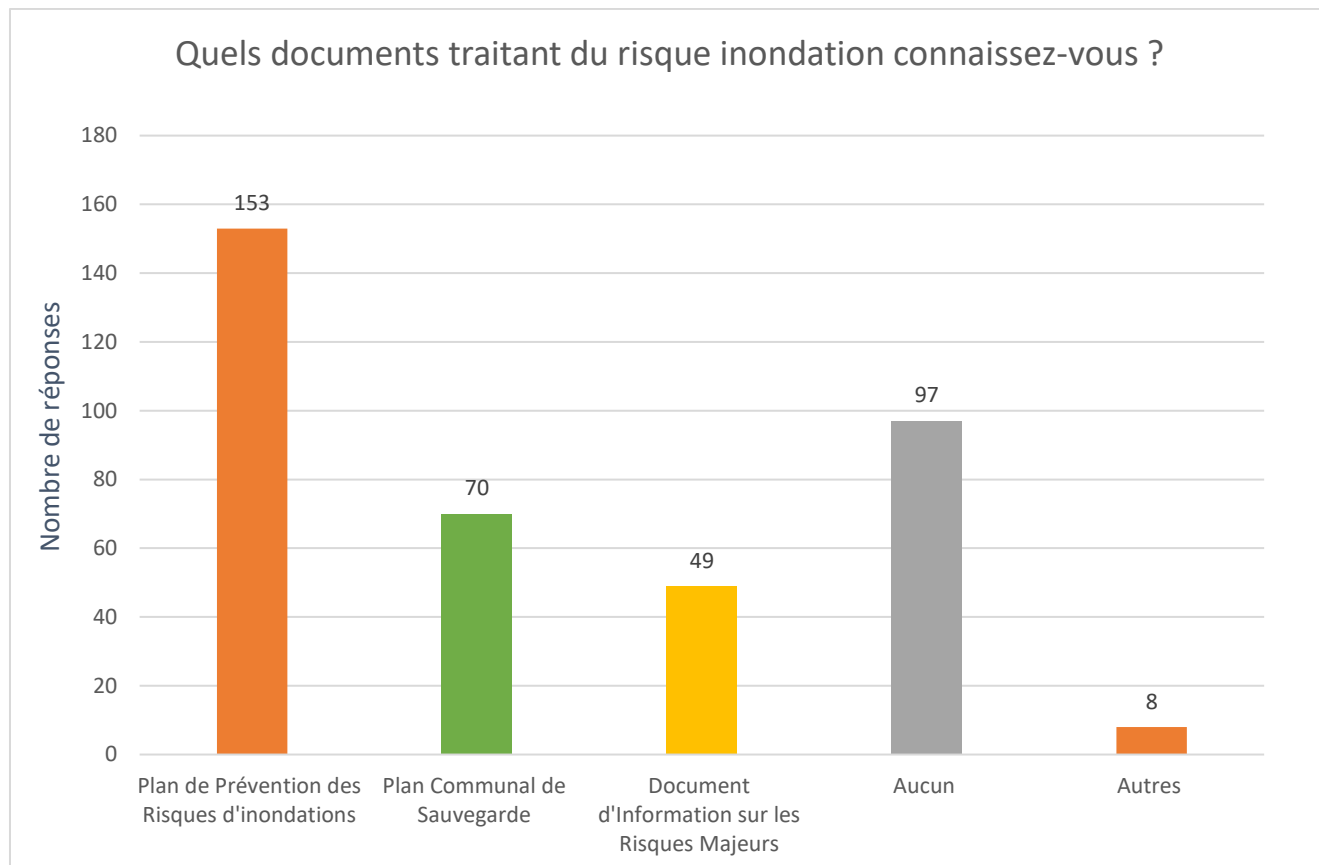
L'analyse des réponses éclaire sur la difficulté à transmettre et diffuser les informations préventives concernant le risque d'inondation. En effet, près de la moitié des participants (90) indique avoir pris conscience d'habiter en zone inondable suite à une catastrophe. L'information préventive ne semble pas avoir joué son rôle. Seules 33 personnes indiquent avoir eu connaissance de l'information par la Mairie¹. En revanche, les bailleurs et vendeurs de biens immobiliers semblent majoritairement respecter les obligations qui leur incombent, car 46 participants indiquent avoir été informés lors de la signature du bail ou de l'achat.



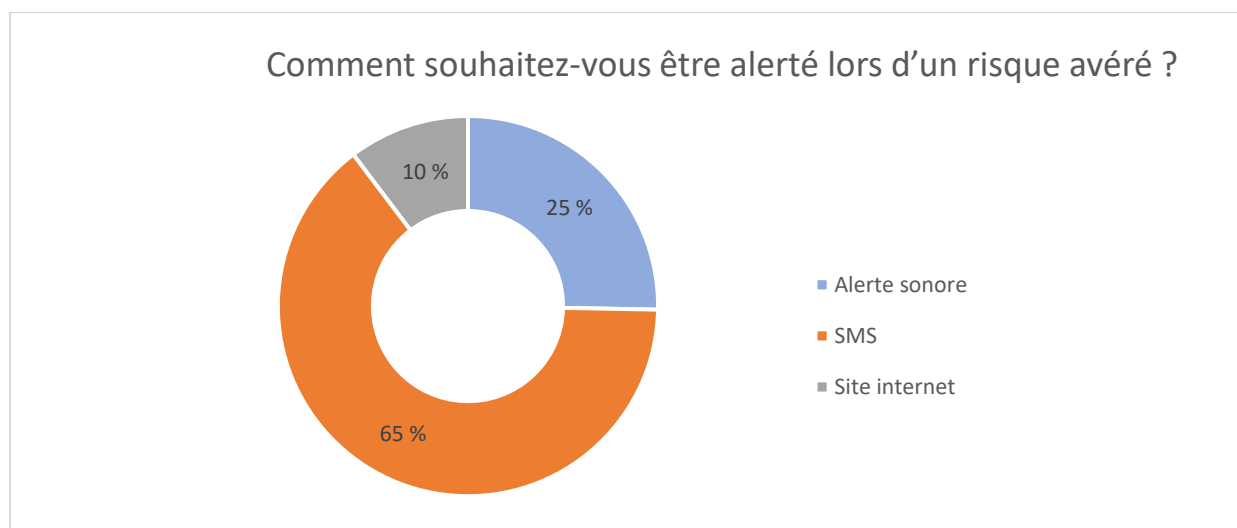
¹ Lorsqu'un Plan de Prévention des Risques d'inondations s'applique à une commune, la réalisation et l'information régulière des populations via le Document d'Information Communal des Risques Majeurs sont obligatoires.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs indique les comportements à adopter pour chaque type de risques (naturels et technologiques) présents sur la commune. Seulement 49 participants connaissent ce type de document.

Un travail important de visibilité des documents règlementaires semble nécessaire, car aujourd'hui près 35 % des participants ne connaissent aucun document traitant du risque d'inondation.

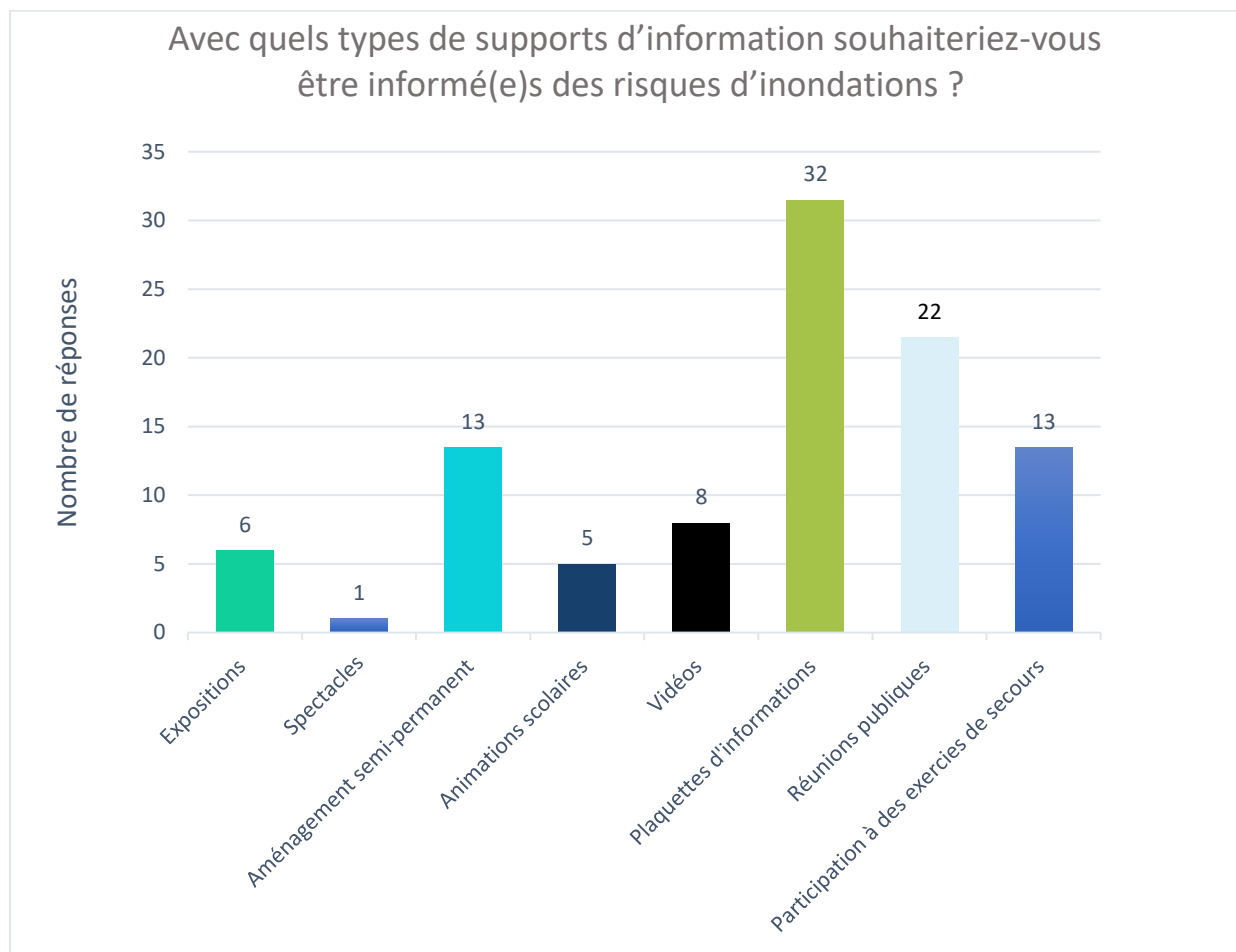


Pour adopter les bons comportements (mise en sécurité des biens et des personnes), la population doit être alertée le plus tôt possible. L'alerte correspond à la diffusion d'un signal précis. Elle est ordonnée par une autorité compétente (le Maire, le Préfet) en phase d'urgence avérée. Le signal indique à la population l'existence d'un danger impliquant des comportements particuliers à adopter. Plus de 65 % des participants souhaitent être alertés par un SMS lors qu'un risque est avéré.



Certaines collectivités ont développé des systèmes de télé-alerte, malheureusement ces dispositifs sont encore peu connus et le nombre d'abonnés restreint. Ainsi 27 personnes résidant sur le territoire d'une Communauté de communes délivrant ce service, souhaiteraient être alertées par SMS. Ce qui laisse supposer qu'ils ne connaissent pas l'existence du dispositif.

La culture du risque est un élément essentiel pour permettre aux populations de se préparer aux inondations, et de devenir acteur de sa propre sécurité. La mise en œuvre de moyens de communication plutôt classiques (réunions publiques, plaquettes de communication) est majoritaire parmi les réponses. Spectacles, expositions et animations scolaires ne semblent pas correspondre aux besoins des participants préférant des exercices de crise ou des aménagements semi-permanents.

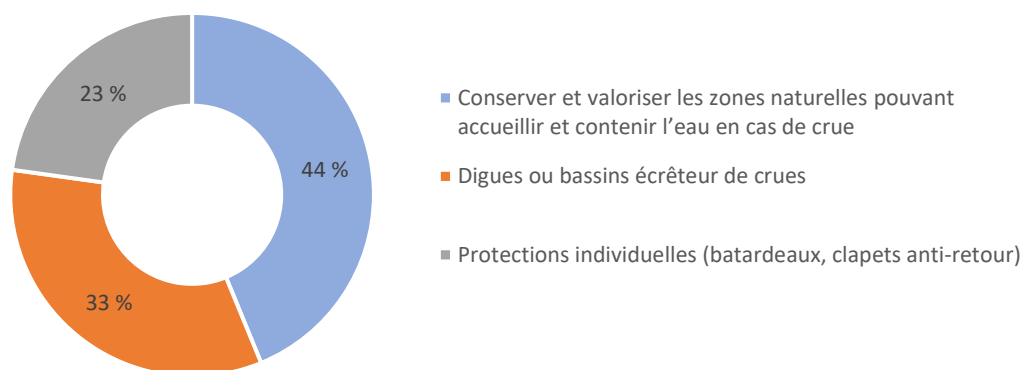


2.3- Les protections contre les inondations

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondation intégrera une stratégie pour protéger les enjeux existants localisés en zones inondables. Les propositions sont souvent cumulatives, par le travail sur plusieurs aménagements.

Les solutions fondées sur la nature sont les actions qui s'appuient sur les écosystèmes (zones humides...) pour lutter contre les changements climatiques et limiter l'impact des risques naturels. En effet, des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent de nombreux « services gratuits » permettant de stocker l'eau temporairement. Ainsi, pour l'échantillon ayant répondu, ce type de solution est préférable (44 %) aux digues ou bassins écrêteur de crues (33 %) ainsi qu'aux mesures directement mises en œuvre sur les bâtiments (23 %).

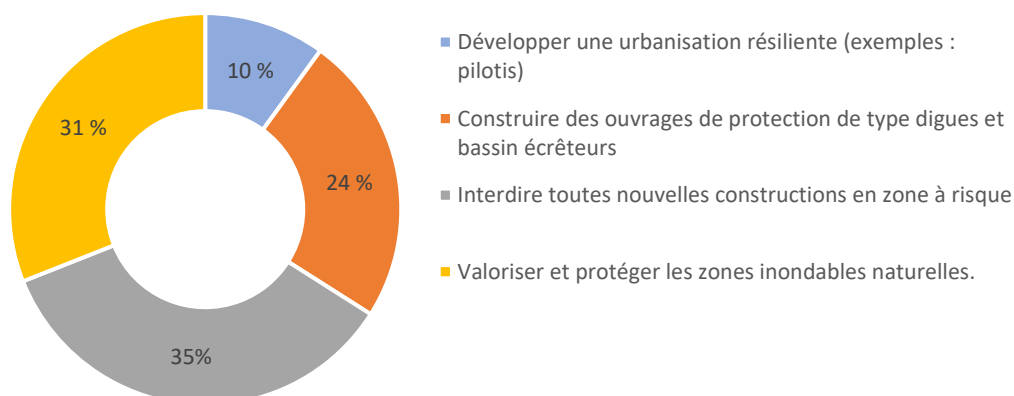
Quel serait pour vous l'aménagement le plus pertinent pour être protégé des crues ?



Les batardeaux sont des dispositifs encore peu connus mais qui se sont rapidement développés ces dernières années. Seuls 57 % des personnes interrogées connaissent ce type de protections individuelles pour lutter contre les inondations. Il conviendra de sensibiliser le public à ces nouvelles solutions.

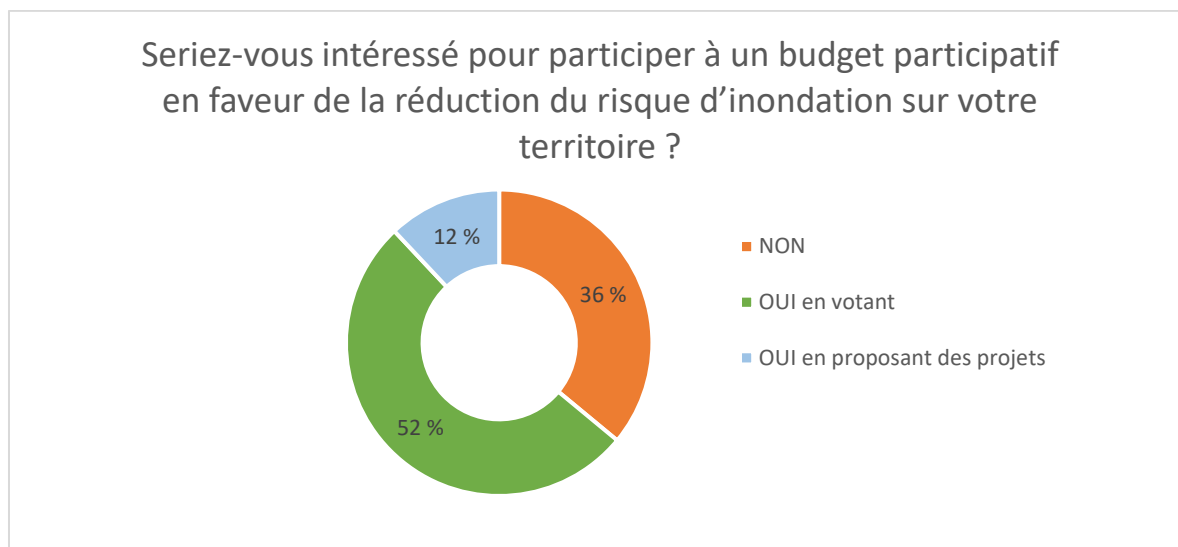
Deux tiers des participants considèrent que, pour réduire efficacement l'exposition des habitations au risque d'inondation, il est nécessaire de ne pas augmenter les enjeux en zone inondable et de limiter au maximum l'imperméabilisation des zones naturelles. Néanmoins, la construction d'ouvrages de génie civil de type digues et bassins écrêteurs reste nécessaire pour près d' ¼ des participants.

Comment le risque inondation peut-il être intégré dans les projets d'urbanisme afin de réduire l'exposition des habitations ?



2.4- La contribution des citoyens

Plus de 64% des participants souhaitent s'inscrire dans une démarche active de réduction du risque d'inondation.



L'analyse des réponses à la question « *Avez-vous d'autres remarques ou propositions ?* » se caractérise par les sujets suivants :

Le manque d'entretien courant des cours d'eau est un sujet important pour les citoyens, de même de nombreuses réponses ont mis évidence une **conscience environnementale et écologique**. La sauvegarde et la valorisation des zones d'expansion des crues sont des thématiques clefs pour de nombreux participants. La délivrance de permis de construire en zone à risque est considérée comme déraisonnable par une majorité de la population.

L'urbanisation et l'imperméabilisation des terres sont considérées comme responsables des inondations sur le territoire, engendrant des problématiques liées aux **ruissellements pluviaux**.

De nombreuses informations non validées scientifiquement ont été citées. Les notions de **curage des cours et de rehaussement des berges** sont indiquées par de nombreux citoyens comme étant la solution pour éviter le débordement des cours d'eau.

Ces approches doivent être nuancées, pour réduire le risque inondation sur un territoire, il est indispensable de réfléchir à une échelle globale. Ces solutions peuvent engendrer des conséquences négatives en aval et/ou sur la berge opposée. Il convient d'étudier l'ensemble des conséquences négatives qui peuvent en découler avant de réaliser ce type de travaux.

2.5- Synthèse

L'échantillon de cette consultation est satisfaisant, avec près de 300 habitants du périmètre d'actions du PAPI qui ont participé à l'enquête. Certains territoires se sont particulièrement mobilisés, mais globalement les lieux de participation par EPCI-FP sont cohérents avec les bassins de vie concernés.

En ce qui concerne la culture du risque, plusieurs priorités d'actions ont été mises en évidence et permettront d'orienter les interventions à venir, notamment en termes d'outils d'information et de communication.

L'approche « verte » (fonctionnalités naturelles, zones humides pour la protection des inondations est préférée à l'approche « grise » (digues et bassins écrêteur) et les mesures préventives pour ne plus implanter d'enjeux en zone inondable sont largement majoritaires.

Enfin, les participants souhaitent être acteurs et contribuer à la réduction du risque d'inondation.

Les enseignements issus de la consultation publique seront utilisés pour sélectionner les projets à prioriser dans le programme d'action en cours d'élaboration.

Dressé le 24 mars 2021

L'animatrice

Anaïs BOUTIN